

Commune de : Léry
Canton de : Neilly-l'Évêque
Département : Haute-Marne

ÉTAT FRANÇAIS.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

NUMÉRO DU REGISTRE DE CULTURE #

34

A remplir avant le 20 Mai.

BULLETIN DE DÉCLARATION AGRICOLE.

Établi par M^{me} François-Édouard Artlaur Exploitant au lieu dit : Léry

(a) Nom et prénoms usuels.

QUEL EST LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION ?

Nombre : Six

QUELLE EST LA SURFACE TOTALE DE VOTRE EXPLOITATION ?

3 hectares 5 ares.

QUELLE EST LA SURFACE DES TERRES LABOURABLES DE VOTRE EXPLOITATION ?

2 hectares 25 ares.

REmplir les colonnes ci-dessous, en indiquant, le total des surfaces que vous avez ensemencées ou que vous ensemencerez pour chaque culture ?

CÉRÉALES :

	SURFACE TOTALE.	
	HECTARES.	ARES.
BLÉ d'automne (semé avant le 1 ^{er} février)		<u>75</u>
BLÉ de printemps		
SEIGLE		
MÉTEIL		
AVOINE d'hiver		
— de printemps		<u>25</u>
ORGE d'hiver		
— de printemps		
MAIS-GRAIN		
SARRASIN		
MÉLANGE DE CÉRÉALES (Avoine et orge ou tout autre mélange)		
POMMES DE TERRE		<u>18</u>
TOPINAMBOURS		

GRAINES DE SEMENCE :

Superficie totale consacrée à la production de graines de semences potagères, de fleurs, graines semi-souffrées, de betteraves fourragères et légumes secs de semence de variétés maraîchères

1 Hectare vaut.....	10.000M ²
1 Are vaut.....	100M ²
1 Centiare vaut.....	4M ²

TOURNAIS S. V. P.

LÉGUMES ET ARBRES FRUITIERS.

I LÉGUMES :

Les renseignements concernant les légumes secs ont été demandés en recto du présent bulletin.

Les légumes sont cultivés :

- 1^o Dans le Jardin potager qui produit les légumes destinés principalement à la consommation familiale.
- 2^o En cultures spécialisées c'est-à-dire sur des terres exclusivement réservées à la production des légumes destinés à la vente et qui, en général, donnent deux ou plusieurs récoltes successives dans la même année.
- 3^o En plein champ c'est-à-dire que ces cultures entrent dans l'assèchement des terres labourables avec les autres cultures mentionnées au recto du présent bulletin.

1^o Jardin potager : Quelle est la surface du jardin potager ?

2^o Cultures spécialisées de légumes : Quelle est la surface cultivée ?

En plein air.....
Uniquement sous verre ou sous verre au début de la végétation.....

3^o Légumes en plein champ : Quelles sont les surfaces actuellement ensemencées en légumes ou que vous comptez ensemencer au cours de la campagne ?

HECTARES.	ARES.
	<u>3</u>
	<u>1</u>

Haricots à écosser ou demi-secs

Haricots verts

Pois en vert

Carottes potagères

Navets potagers

Choux

Choux-fleurs

Choux de Bruxelles

Choux à choucroute

Artichauts

Aubergines

Asperges

Total à reporter

HECTARES.	ARES.

Report

Tomates

Oignons

Ail

Safrades diverses

Épinards

Citrouilles et potirons

Fraisiers

Divers

Total Général

Cressonnieres

NOMBRE.

ARBRES FRUITIERS : Nombre d'arbres fruitiers en rapport

NOMBRE.

Abricotiers

Pruniers

Pruniers à pruneaux

Noyers

Oliviers

CONTRÔLE ET SANCTIONS.

Les déclarations seront contrôlées.

Tout chef d'exploitation qui ne remplira pas son bulletin dans les délais prescrits ou qui aura fait des déclarations manifestement inexакtes sera passible de sanctions administratives et pénales.

1^o Sanctions administratives : Exclusion des distributions de produits indispensables à l'agriculture ; Réquisition par priorité des animaux par le Ravitaillement Général.

2^o Sanctions pénales : Amendes de 200 à 10.000 francs.

Visa et observations du Président de la Commission de Statistique.

Le 10 Mai 1942 *François-Édouard Artlaur*
Le 10 Mai 1942 *Le Maire*